



Sélection Hors Europe – Accords Université de Tours

Réunion sur les procédures et étapes avant de partir
en mobilité hors Europe

Vos prochaines étapes sur MobilityOnline pour une mobilité dès le S1 2025-2026

Période	Action
Avant la fin Avril 2025	Terminer le bloc « avant la mobilité – inscription » Remplissez vos données personnelles dans votre espace en vous connectant à nouveau sur : https://www.service4mobility.com/europe/LoginServlet avec vos identifiants
Avant la fin-Mai 2025	Vous recevrez votre attestation de mobilité, ainsi qu'un guide d'information sur les critères d'attribution des aides et une estimation prévisionnelle de vos aides à la mobilité pour l'année 2025-2026.
Avant la mi-Juin 2025	Terminez le bloc « avant la mobilité – documents personnels » pour les départs au S1. NB : Pour les départs au S2 2025-2026, vous pouvez finir cette dernière étape jusqu'au 1er novembre 2025.

Vos démarches de Visa

- ❑ Votre pays de destination exige peut-être un Visa.
- ❑ Si tel est le cas, la plupart des universités partenaires vous donnent les instructions à suivre et vous aurez besoin de leur lettre d'admission pour débuter vos démarches.
- ❑ Consultez le site [France Diplomatie](https://france.diplomatie.gouv.fr/fr) pour savoir
 - si votre pays de destination requiert un Visa;
 - si oui, connaître les modalités d'immigration.

Vos démarches personnelles avant la mobilité

Voici les principaux points de vigilance à avoir en vue de votre mobilité hors Europe.
Un guide de recommandations plus détaillé vous sera transmis d'ici la fin mai.

☐ Santé

- Consultez le site [France Diplomatie](https://france.diplomatie.gouv.fr/fr) pour connaître les potentiels risques sanitaires et consignes de santé valables dans le pays dans lequel vous ferez votre mobilité.
- Prenez rendez-vous chez votre médecin généraliste pour faire le point sur votre vaccination (vaccins spécifiques à faire selon votre pays de destination ou rappels de vaccins). Avec son aide, anticipez vos prescriptions médicales. N'hésitez pas aussi à faire une visite de contrôle chez le dentiste (souvent cher à l'étranger).

☐ Assurances

- Prenez rendez-vous avec votre assurance, responsabilité civile et/ou complémentaire santé, pour faire le point sur votre couverture à l'étranger.

L'université partenaire peut parfois imposer son assurance spécifique.

Si votre assurance française est acceptée, une attestation en anglais ou espagnol récapitulant votre couverture santé sera sûrement nécessaire.

Vos remboursements seront-ils adaptés aux tarifs pratiqués à l'étranger ou une complémentaire santé est-elle nécessaire ?

Vos démarches personnelles avant la mobilité

Voici les principaux points de vigilance à avoir en vue de votre mobilité hors Europe.
Un guide de recommandations plus détaillé vous sera transmis d'ici la fin mai.

☐ Procurations

- Banque
- La Poste
- Elections

☐ Permis de conduire international

- Si vous souhaitez conduire pendant votre mobilité, il peut être nécessaire
- Les règles varient d'un pays à un autre
- Plus d'informations et votre demande ici : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F11534>

☐ Banque

- Prenez rendez-vous avec votre banque pour les informer de votre projet d'études à l'étranger et évoquer certains points: Votre carte bancaire est-elle utilisable à l'étranger? Y aura-t-il des frais supplémentaires? Le plafond de dépense est-il adapté?

Vie pratique : préparer votre départ

- **Electronique** : Se renseigner sur le système de prises électriques et la nécessité d'un adaptateur/transformateur
- **Téléphonie mobile** : Se renseigner sur la possibilité d'utiliser son téléphone portable à l'étranger (tarifs) ou sur la possibilité de geler l'abonnement pendant le séjour à l'étranger (*attention aux services qui demandent une validation par SMS !*).
- **Documents essentiels** : Réunir les bons documents d'immigration (visa, permis d'études, passeport valide, lettre d'acceptation) et prévoir de les avoir sur soi pendant le trajet. Prévoir un scan de tous les documents importants sur une adresse mail personnelle (en cas de vol/perte)
- **Choix de la date de départ** : prévoir d'arriver quelques jours avant le début des cours pour se remettre du décalage horaire et se familiariser avec les lieux

Préparer votre mobilité hors Europe

Le choc culturel :

Dans votre adaptation à une nouvelle vie dans votre pays d'accueil, vous risquez d'être confronté(e) au choc culturel. Rien de plus normal !

L'expérience n'est pas linéaire, et vous passerez probablement par différentes phases :

Lune de miel : les premières semaines sont généralement pleines de découvertes, de rencontres, d'apprentissages : on découvre le pays comme le ferait un touriste. Souvent cette période est associée à un sentiment d'euphorie.

Désillusion : cette étape intervient quand on se retrouve confronté à la vraie vie et aux différences (culturelles, linguistiques, etc.), qui peuvent poser des problèmes au quotidien. Votre vie française peut également commencer à vous manquer. Cette période est souvent associée à des sentiments négatifs.

Ajustement : après quelques mois, la routine s'installe. Vous vous habituez petit-à-petit à la vie sur place : culture, coutumes, nourriture, etc. Vous vous améliorez dans votre maîtrise de la langue, vous vous faites des amis. A ce stade, vous pouvez encore éprouver des difficultés, mais vous êtes mieux équipé(e) pour y faire face.

Adaptation : selon votre pays d'accueil, atteindre cette phase peut prendre des mois voire des années. Elle correspond à une véritable aisance dans la culture du pays : vous vous sentez à votre place.

Le choc culturel inversé : à votre retour en France, vous vous sentirez peut-être en décalage avec vos proches. C'est tout à fait normal. Il vous faudra sûrement quelques temps pour vous réintégrer dans votre ancienne vie quotidienne.

Des difficultés pendant votre séjour ?

- **Académiques** : contacter votre enseignant référent
- **Administratives** : contacter le service des relations internationales de votre université d'accueil et/ou la direction des relations internationales de l'université de Tours
- **Médicales** : en cas de besoin, suivez les recommandations de votre université d'accueil et de la section consulaire française de votre lieu de résidence. Vous pouvez aussi vous tourner vers le Service de santé universitaire, qui assure un service de suivi médical et psychologique à distance (sur RDV).

Vie pratique : préparer votre départ

- **Argent liquide et premières dépenses :** prévoir d'emmener un peu d'argent liquide, ainsi que des fonds de réserve pour faire face aux nombreuses dépenses de début de séjour (avant que les aides financières vous parviennent)
- **Vos bagages :** Respecter les consignes sur les éléments acceptés / refusés en cabine. Attention, certains pays peuvent avoir des règles strictes sur ce qu'il est autorisé ou interdit d'y importer (en particulier : fruits, légumes, viande, produits laitiers ; etc.) : renseignez-vous ! Penser à emmener une tenue de rechange dans le bagage à main, en cas de perte ou retard du bagage en soute
- **A l'aéroport :** Prévoir du temps pour les formalités d'immigration à l'aéroport ; attention aux correspondances. Et transferts entre aéroports/gares

Risques géopolitiques, sanitaires et climatiques

- ❑ Renseignez-vous sur les risques de votre pays d'accueil:
 - Séisme, ouragan, incendie, inondation, pollution de l'air, fortes chaleurs, froid, etc.
 - Maladies et épidémies locales, vaccins nécessaires, modalités d'accès aux soins, médicaments disponibles (en particulier en cas de maladie longue durée ou de traitement à prendre tout au long de votre séjour), modalité d'importation de médicaments, etc. Pensez à préparer une trousse à pharmacie (avec ordonnances)
 - Instabilité politique, manifestations, tensions locales, etc. Suivez régulièrement les actualités de votre pays d'accueil
- ❑ Consultez le site [France Diplomatie](#) avant votre départ
- ❑ Inscrivez vous sur la plateforme [Fil d'Ariane](#)
- ❑ En cas de risque:
 - Suivez les consignes de votre institution d'accueil, des autorités locales et de l'Ambassade de France
 - Restez en contact avec votre famille
 - Contactez votre établissement d'accueil et la DRI de l'UT
 - En cas de rapatriement, contactez l'Ambassade de France et votre assurance

Vos aides financières à la mobilité (1)

MOBI-CENTRE

La Région Centre-Val de Loire œuvre en faveur des étudiants qui souhaitent effectuer à l'étranger un séjour d'études dans un établissement partenaire en Europe et hors Europe, ou un stage obligatoire prévu dans le cadre de leur formation grâce au programme Mobi-Centre.

Critères d'attribution

- ❑ Être inscrit à l'Université de Tours pendant la mobilité à l'étranger
- ❑ Être en formation initiale supérieure, ne bénéficiant pas d'une aide accordée par une autre collectivité pour un même projet à l'étranger
- ❑ Effectuer, dans le cadre de son cursus, un séjour d'études d'au moins 3 mois (sauf filière courte, 4 semaines minimum) avec signature d'un contrat d'études
- ❑ Devoir effectuer un stage obligatoire d'au moins 4 semaines, avec signature d'une convention de stage
- ❑ Être inscrit au minimum en L2 ou équivalent pour une mobilité d'études
- ❑ Ne pas bénéficier au titre de sa mobilité d'un salaire ou d'une gratification d'un montant mensuel supérieur à 800€
- ❑ Être de nationalité française ou de nationalité étrangère à condition :
 - d'être titulaire d'un titre de séjour et,
 - de ne pas être bénéficiaire pour l'année en cours d'une allocation de l'Union Européenne ou d'un Etat pour son séjour en France supérieure à 800€ par mois
 - d'effectuer un séjour à l'étranger dans un autre pays que celui d'origine

Crédit-temps : 12 mois

Montant et versement

L'aide comprend une aide à l'installation de 250€, puis:

- une aide mensuelle de 150€ pour les étudiants boursiers sur critères sociaux
- ou une aide mensuelle de 250€ pour les étudiants non-boursiers (ou non-bénéficiaires de l'A.M.I.).

Le versement est en 2 étapes : 70% du montant total lorsque les documents « pendant la mobilité » ont été déposés, et le solde lorsque les documents « après la mobilité » ont été déposés.

Vos aides financières à la mobilité (2)

L'aide à la Mobilité Internationale (AMI)

L'Aide à la Mobilité Internationale (AMI) permet aux étudiants éligibles à une bourse de l'enseignement supérieur sur critères sociaux ou bénéficiaires d'une aide d'urgence annuelle de bénéficier d'une aide complémentaire à l'étranger.

Attention: pensez à faire votre demande de bourse sur critères sociaux auprès du CROUS!

Critères d'attribution

- ☐ Être inscrit à l'Université de Tours pendant la mobilité à l'étranger
- ☐ Effectuer, dans le cadre de son cursus, un séjour d'études ou un stage obligatoire d'au moins 1 mois de date à date
- ☐ Être éligible à une bourse de l'enseignement supérieur sur critères sociaux ou d'une aide annuelle d'urgence pour l'année universitaire de la mobilité.
- ☐ Préparer un diplôme d'État ou reconnu par l'État
- ☐ Ne pas bénéficier au titre de sa mobilité d'un salaire ou d'une gratification d'un montant mensuel supérieur à 800€

Crédit-temps : un étudiant peut bénéficier de 10 mois d'aide maximum pendant son cursus.

Montant et versement

Le montant de l'aide est calculé sur la base de 1200€ maximum par semestre de mobilité.

Le versement consistera normalement d'un versement unique de l'entièreté de l'aide.

Vos aides financières à la mobilité (3)

Le Fonds de Mobilité Etudiant (FME)

Le Fonds de Mobilité Étudiante, alimenté par la Contribution à la Vie Etudiante et de Campus et par l'Université de Tours, est destiné aux étudiants partant effectuer un cursus dans une université partenaire ou un stage international.

Critères d'attribution

- ☐ Être inscrit à l'Université de Tours pendant la mobilité à l'étranger
- ☐ Être en formation initiale supérieure
- ☐ Être inscrit au minimum en L2 ou équivalent
- ☐ Effectuer, dans le cadre de son cursus, un séjour d'études ou un stage obligatoire de 1 à 10 mois
- ☐ Avoir des revenus familiaux inférieurs à 50 000€ annuels (information tirée du dernier avis d'imposition familial, ligne Revenu Brut Global)

Toutes les aides financières peuvent uniquement être versées sur votre compte français.

Aucune aide ne peut être versée avant le début de votre mobilité.



Montant et versement

Tous les dossiers sont examinés par la commission FME, en juin et en décembre, en fonction du cas de chaque étudiant (projet, durée, destination et total des aides qui seront reçues).

Si la commission attribue une aide, le montant est versé en une fois.

Des questions?